



INF

IAEA-INFCIRC/601

5 juillet 2001

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

COMMUNICATION DU 30 MAI 2001 REÇUE DU GOUVERNEUR POUR LA FRANCE AU CONSEIL DES GOUVERNEURS DE L'AIEA CONCERNANT LES AMENDEMENTS DES ARTICLES VI ET XIV DU STATUT DE L'AGENCE

Le Directeur général a reçu du Gouverneur pour la France une lettre datée du 30 mai 2001 dont le texte est reproduit ci-joint pour l'information des États Membres, ainsi qu'il était demandé dans cette lettre.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires.

LE GOUVERNEUR POUR LA FRANCE AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE
L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Paris, le 30 mai 2001

DRI-AIEA-01.226 - MGA

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la France a accompli les procédures constitutionnelles requises pour l'approbation des amendements aux articles VI et XIV du Statut de l'AIEA, adoptés à Vienne le 1^{er} octobre 1999. L'instrument d'approbation, signé par le Ministre des affaires étrangères, a été déposé le 2 mai 2001 auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, État dépositaire, qui en a accusé réception le même jour.

Je vous serais reconnaissant de porter la présente lettre à la connaissance des États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, aux assurances de ma très haute considération.

(signé) Philippe Thiébaud

Monsieur Mohamed ElBaradei
Directeur général
AIEA, Vienne